



TOGOMATIN

ENTREPRISE



Transport

Double célébration au Groupe Africa Global Logistics

A la recherche de solutions fiables et innovantes pour soutenir la croissance de ses clients, le Groupe Africa global logistics (AGL) se préoccupe également de son équipe et célèbre son dévouement à la tâche. Le 29 mars 2024, en présence de tout ...

PAGE 5

TRIBUNE



Les justifications idéologiques et historiques du choix de l'UFC pour un régime parlementaire

La représentation nationale a voté le 25 mars 2024, conformément au droit positif togolais (normes de fond et procédures législatives), une loi portant révision ...

PAGE 9

ECONOMIE

Marchés des assurances

La maîtrise de la procédure de liquidation au cœur d'une rencontre à Lomé

Pour renforcer la résilience des marchés d'assurance et garantir une protection ...

PAGE 5

Nouvelle Constitution

Gilbert Bawara : « les Togolais trancheront le 29 avril »

Dans une nouvelle sortie médiatique opérée il y a quelques heures chez nos confrères du site d'information français Le Point, le ministre de la Fonction publique Gilbert Bawara, proche collaborateur du président de la République Faure Gnassingbé ...



PAGE 3



Terrorisme

Faciliter le financement international des actions de lutte

Le lundi 22 avril 2024, le président de la République Faure Gnassingbé a pris part, à Abuja au Nigéria, à une réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme en Afrique. Le thème de la rencontre était ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

La Foselr a sécurisé près de 1700 meetings politiques

La Force sécurité élections législatives et régionales (Foselr 2024) annonce avoir sécurisé quelque 1 675 meetings politiques sur l'ensemble du territoire togolais depuis le début de la campagne électorale, le 13 avril dernier.

Deux bilans présentés par la structure de sécurité dédiée à l'encadrement de ces élections reflètent les efforts entrepris.

Un premier bilan révélait 440 meetings, 283 caravanes, 59 portes à portes et des offices religieux, avec quelques incidents enregistrés les 13 et 17 avril 2024. Pour la période du 18 au 21 avril, un second bilan montre que 1 235 meetings, 230 caravanes et 146 portes à portes se sont déroulés dans « le calme et la tranquillité », hormis un accident ayant occasionné un blessé.

La Foselr se félicite du calme qui a prévalu durant cette période et appelle à davantage de responsabilité, de retenue et de respect du code de la route.

Comprenant des forces de défense et de sécurité telles que la Police nationale, la Gendarmerie nationale et la Réserve opérationnelle, la Foselr a pour mission de garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire avant, pendant et après les élections législatives et régionales de 2024.

Au Togo, la campagne se poursuit jusqu'au samedi 27 avril 2024 à 23h59, et les élections sont prévues pour le lundi 29 avril.



DISPONIBLE DANS LES BARS, RESTAURANTS ET SUPERMARCHÉS
IMMEUBLE MARINA BAY . BOUTIQUE N5 . BOULEVARD DU MONO
+228 7034 0292 MOUTAI TOGO & BÉNIN
WWW.GMDISTRIBUTIONS.COM

	SOMMAIRE	<p>Transport Double célébration au Groupe Africa Global Logistics</p>  <p>P 5</p>	<p>Rwanda Le Parlement britannique adopte le projet d'expulsion de migrants</p>  <p>P 8</p>	<p>Déchets Comment réduire l'impact de ces ennemis des écosystèmes ?</p>  <p>P 10</p>
---	-----------------	--	---	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Lamgbogo Yendouka : une coiffeuse déterminée qui réalise son rêve grâce au FNFI

Lamgbogo Yendouka, une femme de 33 ans et mère de trois enfants, exerce le métier de coiffeuse dans le canton de Bogou, situé à 7 km au nord-ouest de Tandjouare. Son parcours atypique illustre parfaitement le pouvoir transformateur de l'inclusion financière au-delà des grandes agglomérations. En effet, c'est grâce au produit APSEF du FNFI que Lamgbogo a pu concrétiser son rêve d'améliorer son modeste atelier de coiffure.

Passionnée par son métier depuis toujours, Lamgbogo a suivi une formation en coiffure dès sa sortie de l'école et a réussi à ouvrir son propre atelier grâce à ses économies. Cependant, elle a rapidement réalisé que pour développer son entreprise, elle aurait besoin d'un soutien financier supplémentaire. C'est là qu'intervient le FNFI.

"Le FNFI m'a offert l'opportunité de transformer ma passion en une véritable entreprise prospère", déclare Lamgbogo. "Grâce au prêt que j'ai obtenu, j'ai pu acquérir les petits matériels et les mèches nécessaires pour offrir un large éventail de services à

mes clientes."

Cette décision s'est avérée être un véritable succès, car Lamgbogo a pu attirer de nouvelles clientes et fidéliser sa clientèle existante grâce à la qualité de ses services améliorés.

"Avant d'avoir accès au financement du FNFI, je me retrouvais parfois à refuser des clientes faute de matériel adéquat", explique Lamgbogo. "Désormais, je suis en mesure de répondre à tous leurs besoins et même de proposer des services supplémentaires."

Aujourd'hui, Lamgbogo est fière de l'entreprise prospère qu'elle a bâtie grâce à l'opportunité offerte par le FNFI. Elle

encourage vivement les autres femmes entrepreneures de sa communauté à saisir les opportunités offertes par cette institution pour réaliser leurs propres

un véritable partenaire dans ma réussite. Je suis reconnaissante pour le soutien qu'ils m'ont apporté et je suis déterminée à continuer à développer

de la puissance de l'inclusion financière pour autonomiser les femmes entrepreneures et stimuler le développement économique au niveau



Lamgbogo Yendouka

rêves. "Le FNFI est bien plus qu'une simple institution financière pour moi", déclare Lamgbogo avec émotion. "C'est

mon entreprise et à contribuer au développement de ma communauté." Le succès de Lamgbogo Yendouka témoigne

local. Son histoire est un exemple inspirant de ce qui peut être accompli lorsque les opportunités sont accessibles à tous.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web :
Carlos Amevor
Comité de rédaction :
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Attipoe Edem Kodjo
Edy Alley
Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Terrorisme

Faciliter le financement international des actions de lutte

Le lundi 22 avril 2024, le président de la République Faure Gnassingbé a pris part, à Abuja au Nigeria, à une réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme en Afrique. Le thème de la rencontre était : « Renforcement de la coopération et des institutions régionales pour répondre à la menace évolutive du terrorisme en Afrique ».

Après examen de la situation socio-sécuritaire dans les différentes régions du continent, les leaders africains ont identifié les défis et enjeux liés au terrorisme ainsi que les mécanismes innovants à adopter collectivement pour venir à bout de ce fléau qui remet en cause la pérennité des États.

Dans son allocution, le président de la République a insisté sur la nécessité de faciliter le financement

international des actions de lutte contre le terrorisme, et de renforcer la coopération militaire entre les États ayant des contextes spécifiques.

« Le terrorisme menace la substance même de nos États. C'est pourquoi au fond, vaincre le terrorisme est notre seule option. Ma conviction de vaincre le terrorisme dans la sous-région ne peut s'entendre sans une coopération interétatique efficace. Et nous devons être à même de remporter les victoires militaires dans un contexte

de menaces protéiformes et de conflit asymétrique » a précisé le chef de l'Etat.

Faure Gnassingbé a aussi appelé au renforcement de la synergie entre les forces

équilibrées mondiales dans un cadre renouvelé.

« Sans négliger l'impact des initiatives prises pour rallier nos populations au maintien

réformée, que nous pouvons vaincre le terrorisme. Cette nouvelle organisation de la coopération militaire que j'appelle de mes vœux, doit impérativement, prendre en compte le contexte mondial » a-t-il indiqué.

Il faut noter qu'au Togo, pour faire face aux menaces sécuritaires, notamment le terrorisme et l'extrémisme violent le chef de l'État a fait prendre d'importantes mesures aussi bien militaires que sociales avec par exemple l'opération « Koundjouré » et le Programme d'urgence pour la région des Savanes (PURS). Cela permet de renforcer la résilience des populations.

Edem Dadzie



Faure Gnassingbé (au milieu)

de défense et de sécurité et à déployer les institutions efficaces dans un contexte de réorganisation des

de l'État de droit et leur assurer des conditions de vie améliorées, il me paraît que c'est par une organisation

Nouvelle Constitution

Gilbert Bawara : « les Togolais trancheront le 29 avril »

Dans une nouvelle sortie médiatique faite il y a quelques heures chez nos confrères du site d'information français Le Point, le ministre de la Fonction publique Gilbert Bawara, proche collaborateur du président de la République Faure Gnassingbé revient sur l'adoption d'une nouvelle Constitution au Togo.



Gilbert Bawara

Le vendredi 19 avril 2024, 87 députés sur les 91 que compte l'actuelle législature de l'Assemblée nationale togolaise ont adopté à l'unanimité, et en deuxième lecture, le projet de nouvelle Constitution qui est au centre de tous les débats depuis des semaines. D'ailleurs, le texte est au cœur de la campagne comptant pour les élections législatives et régionales du 29 avril 2024.

Pour Gilbert Bawara, par respect pour les acteurs politiques et les électeurs, il fallait adopter ce texte avant ces élections. En effet, la nouvelle Constitution change les enjeux de ces élections, puisqu'elles détermineront le futur président de la République et le futur président du Conseil des ministres. Ainsi, les Togolais ne doivent pas prendre ces consultations électorales à la légère.

« Il revient aux candidats de l'opposition de convaincre sur le terrain. L'occasion

leur est donnée de faire de ces élections législatives et régionales, un référendum pour ou contre la réforme constitutionnelle engagée. Ils ont l'opportunité d'aller vers nos concitoyens pour expliquer les raisons pour lesquelles ils y sont opposés, et ce qu'ils feront s'ils remportaient la majorité à l'Assemblée nationale », affirme Gilbert Bawara.

Pour sa part, le camp au pouvoir ira vers les populations pour leur expliquer le bien-fondé, les avantages et les enjeux de cette réforme. « Notre message est clair : donnons-nous les moyens de mettre en œuvre ce changement de régime. Les Togolais trancheront le 29 avril », martèle Gilbert Bawara.

Si l'opposition gagne la majorité, elle sera libre de mettre en œuvre ou non cette réforme. Elle peut éventuellement décider de rétablir l'ancienne Constitution. Par ailleurs,

l'opposition, toujours dans le cas où elle gagne les élections, peut aussi décider d'utiliser la nouvelle Constitution, et ainsi élire les deux têtes de l'exécutif (le président de la République et le président du Conseil).

D'ailleurs, le député Gerry Taama, président du Nouvel engagement togolais (Net), a très tôt compris que tout se jouera sur le terrain, et n'a plus cherché à lutter contre l'adoption du texte, un combat qui est d'avance voué à l'échec. Toutefois, il n'a pas totalement abandonné cette bataille. Gerry Taama vient en effet de saisir la Cour constitutionnelle, afin qu'elle puisse départager les parties.

En attendant, le ministre Bawara maintient qu'aucune disposition de la Constitution togolaise n'interdit aux députés en fin de mandat d'exercer leurs prérogatives. Il revient sur l'article 52 qui dispose que les députés sortants restent à leur poste jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs, et par conséquent continuent à jouer pleinement leur rôle. Par exemple, en 2006-2007, c'est une Assemblée nationale en fin de mandat qui a procédé à une réforme constitutionnelle sur la question de la nationalité ouvrant la voie à une candidature de l'opposant Jean-Pierre Fabre à l'élection présidentielle de 2010.

« En 2013 j'étais ministre de l'Administration territoriale lorsqu'une Assemblée

nationale en fin de mandat a également permis le vote d'une loi introduisant le financement public des campagnes électorales nationales dont la prise en charge des délégués des partis politiques dans les bureaux de vote », rappelle monsieur Bawara. En janvier dernier, l'actuelle législature a procédé à l'augmentation du nombre de députés de 91 à 113.

Cela signifie que le cadre juridique togolais est respecté, la continuité de l'Etat est assurée. « Cette réforme procède du constat que la cristallisation autour de la fonction du président de la République, la concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul homme ou d'une seule femme était de nature à fragiliser l'institution étatique », informe Gilbert Bawara.

Désormais, la magistrature suprême est, selon les termes de la nouvelle Constitution, vidée de sa substance puisque le nouveau président est privé de toute prérogative. Selon ce proche collaborateur de Faure Gnassingbé, face aux instabilités constatées en Afrique de l'Ouest depuis quelques années, il faut sortir de la logique de l'hyper-présidentialisation pour faire émerger des institutions plus ouvertes et fortes. « Cette réforme va également nous permettre de sortir des logiques de repli régional et ethnique et les partis politiques vont comprendre que leur avenir

dépend de leur implantation sur le territoire national », fait observer le ministre.

Pour lui, « si au bout de six ans, les Togolais ont le sentiment que ça ne marche pas, ils peuvent désavouer leur Parlement. C'est beaucoup plus honnête, plus loyal, sain et démocratique », tranche Gilbert Bawara. A l'instar d'autres pays de la sous-région, le Togo veut tracer une autre voie afin d'aider les partis politiques togolais à évoluer vers un pluralisme rationnel.

Que dire de la limitation des mandats ? « Je n'ai jamais été convaincu par la limitation des mandats qu'ils soient présidentiels ou autres. Cela ne garantit pas la démocratie. Nous devons nous demander si nous n'avons pas collectivement commis d'erreurs à un certain moment. Les règles et les principes de la démocratie et de l'Etat de droit ne peuvent pas être appliqués sans tenir compte du contexte local, chaque pays a son histoire, ses réalités », a insisté Gilbert Bawara.

Désormais, l'élection des députés, des conseillers municipaux et régionaux sera plus importante que la présidentielle. Tous les candidats seront tenus de travailler sur le terrain afin d'avoir une assise solide et pouvoir être élus soit conseiller municipal, conseiller régional, soit député.

COPIE

SIGNIFICATION DE MISE EN DEMEURE

Le deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-trois (23) avril.....

la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, dont le siège se trouve à Lomé au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Tél : 22 23 68 60 / 92 68 60 60 représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Nous, Doro Ameyo KPEKOUNI, Huisier de Justice près le Cour d'Appel et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé demeurant et domicilié en ladite ville quartier Djéjé en face de l'Institut Africain de Développement Sanitaire et Social IADSS B.P. 81322 Tél: 22 25 18 83 LOMÉ - TOGO Doussigné

Avons signifié et en tête de celle des présentes, laissé copie aux :

ETS LEAF CARGO, ayant son siège à Lomé, quartier Agoé Tél : 93 68 70 78 / 92 58 36 50 Lomé-Togo, représentés par son Gérant demeurant et domicilié audit siège, en ses bureaux où étant et parlant à : *Ne l'ayant pas retrouvé faute d'adresse précise et les numéros étant inaccessibles, nous avons procédé par affichage devant la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'insertion dans le journal TOGO MARTIN conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile et à l'ordonnance N° 604/2023 du 07 mars 2023 signée par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé*

D'une lettre en date du 07 novembre 2023 faite par la Direction Générale de la requérante et ayant en objet "Mise en demeure" à l'attention particulière de Monsieur **KPEKOUNI SAKOUBI**.

Par convention sous seing privé en date du 14/04/23, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A., lui avait accordé un prêt d'un montant de Dix millions (10.000.000) de Francs CFA, en principal, sur une durée de quinze (15) mois, remboursable en quinze (15) échéances à compter du 15/05/23.

A ce jour, alors que la date d'échéance pour le remboursement du prêt est dépassée depuis le 05/09/2023, soit 53 jours, il ne leur a toujours pas remboursé ladite somme et ce, malgré maintes relances téléphoniques, et courriers lui demandant de s'acquitter de sa dette.

Du fait de cette situation préjudiciable à la requérante et pour tenir compte des exigences réglementaires, son compte a été transféré à leur service contentieux dans les locaux de la Direction Générale de COFINA sise à Kodjoviakopé où il géré par le Département Juridique, Tél : 92 11 63 33.

En conséquence, la requérante lui met, par la présente en demeure, de leur payer dans un délai maximum de **08 jours** à compter de la réception des présentes, le montant total des impayés soit, **un million six cent cinquante quatre cent soixante-quinze (1.605.475) F CFA**, sous réserve des intérêts, agios, commissions et autres frais à échoir.

Faute de réaction de sa part, la requérante procédera sans autre avis ni délai à la réalisation de leurs garanties par l'apurement partiel de ses engagements dans leurs livres et à la clôture de son compte courant pour en dégager le solde débiteur définitif.

Le cas échéant, la requérante initiera toutes procédures judiciaires qu'elle jugera approprié en vue du recouvrement du reliquat de leur créance en principal et intérêts échus tout frais à sa charge.

En mettant ce prêt à sa disposition, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A. avait vue en lui, un agent économique digne de confiance et un membre important de leur clientèle.

La requérante lui rappelle l'importance de conserver une bonne réputation d'emprunteur pour de futures transactions avec son agence.

Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE,**

Et nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus, remis la lettre et laissé copie du présent exploit dont le coût est de : **30.000 F CFA**.





Lomé, le 07 novembre 2023

ETS LEAF CARGO
LOME AGOE
Tel : 93 68 70 78 / 92 58 36 50

URGENCE SIGNALEE

Par lettre au porteur avec accord de réception

A l'attention particulière de Monsieur KPEKOUNI SAKOUBI

N° Réf : CFNTGUR/MM/1167/2023

Objet : Mise en demeure

Monsieur,

Par Convention sous seing privé en date du 14/04/23, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A., vous avait accordé un prêt d'un montant de Dix millions (10 000 000) de francs CFA, en principal, sur une durée de Quinze (15) mois, remboursable en Quinze (15) échéances à compter du 15/05/23.

A ce jour, alors que la date d'échéance pour le remboursement du prêt est dépassée depuis le 15/09/23 soit 53 jours, vous ne nous avez toujours pas remboursé ladite somme ; et ce malgré maintes relances téléphoniques et courriers vous demandant de vous acquitter de votre dette.

Du fait de cette situation préjudiciable à notre institution et pour tenir compte des exigences réglementaires, votre compte a été transféré à notre service contentieux dans les locaux de la Direction Générale de COFINA sise à Kodjoviakope où il est géré par le Département Juridique, tel : 92 11 63 33.

En conséquence, nous vous mettons, par la présente, en demeure de nous payer dans un délai maximum de **08 jours** à compter de la réception des présentes, le montant total des impayés soit **Un million six cent cinquante quatre cent soixante-quinze (1 605 475) de Francs CFA** sous réserve des intérêts, agios, commissions et autres frais à échoir.

Faute de réaction de votre part, nous procéderons sans autre avis ni délai à la réalisation de nos garanties par l'apurement partiel de vos engagements dans nos livres et à la clôture de votre compte courant pour en dégager le solde débiteur définitif.

Le cas échéant, nous initierons toutes procédures judiciaires que nous jugerons appropriées en vue du recouvrement du reliquat de notre créance en principal et intérêts échus tous frais à votre charge.

En mettant ce prêt à votre disposition, la Compagnie Financière Africaine avait vu en vous, un agent économique digne de confiance et un membre important de sa clientèle.

Nous vous rappelons l'importance de conserver une bonne réputation d'emprunteur pour de futures transactions avec votre Agence.

Comptant vous voir dans les prochains jours, nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos meilleures salutations.


Christèle FEBON-ADENSON
Directrice d'Exploitation

COFINA TOGO SA (Compagnie Financière Africaine S.A.), Société Anonyme pour l'Exploitation au capital de 300 000 000 Francs CFA
310 - Appareil N° 5055/AN/02/2023 A, Adresse N° 081/AN/AN/CAL/AN/C, Siège social : 21 Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé-Togo
RCM N° 19-474-01-2023-AN-02806 / N°F : 1002330343 Tél : +228 92 68 60 60 / 92 68 60 60 / 22 23 68 60

Transport

Double célébration au Groupe Africa Global Logistics

A la recherche de solutions fiables et innovantes pour soutenir la croissance de ses clients, le Groupe Africa Global Logistics (AGL) se préoccupe également de son équipe et célèbre son dévouement à la tâche. Le 29 mars 2024, en présence de tout le personnel, le Groupe a célébré sa fête annuelle, mais également le premier anniversaire de la nouvelle marque AGL.



Célébration de la fête annuelle du Groupe Africa Global Logistics, le 29 mars 2024

Placée sous le signe de la fraternité et de l'unité, la fête annuelle est l'occasion pour le personnel des filiales du Groupe AGL au Togo de se réjouir après une année de travail. Sous la houlette de son président directeur général, Charles Kokouvi Gafan, cette célébration vise à souder les liens autour des valeurs qui guident les actions du groupe. Connue sous le nom de « Fête de famille », cette fête offre aussi à AGL au Togo, l'opportunité de célébrer ses collaborateurs qui se sont fort bien

distingués au cours de l'année. C'est également un moment dédié à reconnaître le travail de son personnel qui a, à son actif 15, voire 30 ans de loyaux services au sein du Groupe au Togo.

Charles Kokouvi Gafan a félicité ses collaborateurs pour leur sens du travail et de la responsabilité. Il a reconnu leur capacité d'adaptation pour avoir su garder en 2023, le cap déjà amorcé au moment du passage sous les couleurs d'AGL.

Au regard des diverses transformations qui s'opèrent dans le monde des affaires, tant sur le plan national qu'international, le PDG a également invité ses collaborateurs à aborder avec humilité les opportunités qui se présentent à eux afin qu'elles n'échappent pas au Groupe. Invitant ses collaborateurs à la solidarité devant les diverses adversités, M. Gafan affirme que « les défis ne se relèvent aisément que lorsque les efforts sont conjugués ». Le PDG de la filiale du Groupe est revenu sur le climat de paix et de quiétude qui favorise la croissance des entreprises au Togo. Dans ce sens, il a rendu un hommage mérité au président de la République, Faure Gnassingbé, pour son engagement à l'amélioration du climat des affaires. Il a ensuite remercié tout le gouvernement pour son appui aux entreprises.

Pleinement engagé dans le développement socio-économique du Togo, Africa Global Logistics est

engagé dans la réalisation des grands projets de développement en Afrique. Avec la présence renforcée à l'international, un Groupe intégré avec des activités et solutions diversifiées,

aux soins ; ceci au bénéfice des communautés.

Opérateur logistique multimodal (portuaire, logistique, maritime et ferroviaire) de référence



telles que des solutions maritimes, portuaires et logistiques, une synergie d'action au sein du Groupe, une équipe jeune et dynamique, AGL est un acteur de développement clé. La Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est aussi l'une des préoccupations du Groupe. A travers sa politique RSE, le Groupe mène une politique volontariste dans différents domaines, notamment l'accès à l'éducation, à la formation et

en Afrique, le Groupe Africa Global Logistics fait désormais partie du Groupe MSC. Avec une expertise qui date de plus d'un siècle et à son actif plus de 23 000 collaborateurs mobilisés dans 49 pays, AGL fournit à ses clients africains et mondiaux des solutions sur mesure, avec l'ambition de contribuer de façon durable aux transformations de l'Afrique. Le Groupe est présent au Togo depuis plus de 65 ans.

Edy Alley

Marchés des assurances

La maîtrise de la procédure de liquidation au cœur d'une rencontre à Lomé

Pour renforcer la résilience des marchés d'assurance et garantir une protection accrue des assurés, les cadres de contrôle des assurances de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA) se sont retrouvés à Lomé, ce lundi 22 avril. Consacrée à la liquidation d'une société d'assurance, cette rencontre de l'Institut international des assurances (IIA) a pour thème : « La procédure de liquidation d'une société d'assurance, personnes intervenant et rôles des directions nationales des assurances ».

« La liquidation d'une société d'assurance constitue une défaite pour tout contrôleur ou superviseur, dont la responsabilité première est de demeurer vigilant et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour prévenir ce risque », a indiqué le directeur national des Assurances, Koffi Elom Assignon, représentant le ministre de l'Economie et des Finances. « Nous voulons qu'au terme de ce séminaire nous soyons en mesure de retenir les étapes clés de la procédure de liquidation, de connaître les droits et obligations des différentes parties impliquées », a déclaré le président du

Comité des assureurs du Togo (CAT), Simon-Pierre Gouem. En se référant à la liquidation en cours de la société OGAR Assurance sur le marché togolais, le directeur des Assurances estime que cette réalité « met en lumière l'importance critique de notre compréhension des processus de liquidation et du rôle central des autorités de régulation dans la gestion transparente et efficace des crises ». Face à cette situation, il est primordial de reconnaître le rôle primordial des assureurs en tant que garants des intérêts des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance et de

capitalisation.

Concrètement, il est question d'outiller les parties prenantes sur leur rôle dans le processus de liquidation et sur les cas où il faut saisir

parties prenantes. Ses répercussions peuvent être considérables, tant pour les assurés et les bénéficiaires de polices d'assurance que pour l'ensemble du secteur financier et économique de nos pays ». Cette

26 avril prochain. Créé en 1972, l'Institut international des assurances est un établissement de formation professionnelle à caractère international sis au Cameroun. Il est ouvert aux ressortissants



Rencontre de l'Institut international des assurances (IIA), le lundi 22 avril 2024 à Lomé

l'instance suprême qu'est la CIMA. Pour le directeur national des Assurances, « la liquidation d'une société d'assurance est un processus complexe impliquant de nombreux acteurs et

rencontre est un moment de partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements dans le domaine de la liquidation des sociétés d'assurance.

des États membres de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA), composée de 15 pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale.

Edy Alley

Ces assises prennent fin le

Éducation

Tangente de modernisation et de développement

Au Togo, l'éducation passe par l'enseignement axé sur l'acquisition de compétences théoriques, pratiques et techniques, en fonction de chaque domaine. Les pouvoirs publics du pays s'évertuent dans la modernisation et le développement du secteur.

À partir des travaux du Conseil présidentiel sur l'enseignement supérieur et de la recherche d'il y a une dizaine d'années, les objectifs retenus sont la construction et la réhabilitation des infrastructures académiques, administratives, socioculturelles et sportives au sein des universités publiques du pays.

Enseignement supérieur : actions de développement

Dans l'optique de l'implémentation des recommandations dudit Conseil, les deux universités publiques du pays ont réalisé de remarquables prouesses en termes de modernisation de leur curriculum de formation et de leurs infrastructures d'accueil. Des avancées qu'il est désormais question de consolider, tandis que le gouvernement se donne de nouvelles ambitions pour l'enseignement supérieur national.

Le Plan stratégique décennal de développement 2014-2024 pour l'université de Kara et le Plan stratégique de modernisation (2015-2020) pour l'université de Lomé sont des schémas qui orientent l'action de développement des deux institutions. Comme retombées, le plan directeur (2017-2019) qui a découlé du plan de modernisation de l'université de Lomé (coût de 29,5 milliards de francs CFA) a donné lieu entre autres à la construction de 3 nouvelles agoras, d'un amphithéâtre de 1 500 places, des routes bitumées, et d'une clôture de 3 000 mètres linéaires. À l'université de Kara, 3 nouvelles infrastructures ont été construites en 2020 pour un coût de 900 millions de francs. L'université s'est aussi engagée en 2020 à accompagner la mise en œuvre du Programme national de développement (PND 2018-2022), devenu depuis la Feuille de route gouvernementale 2020-

2025, à travers 17 projets phares dans des domaines tels que la technologie, l'énergie, l'éducation, les infrastructures, la santé, l'inclusion sociale, la digitalisation et l'agriculture durable.

L'action de l'université de Lomé est désormais portée par un Plan stratégique de développement 2021-2025, un outil qui est appelé à propulser davantage l'institution dans sa vision de modernisation. À l'université de Kara, le chef de l'État a donné le ton en 2023 à la construction de nouvelles infrastructures sur le site de l'université. Le nouveau campus permettra à l'université de se conformer aux normes internationales des universités publiques et d'accueillir les 30 000 étudiants attendus à l'horizon 2030.

Au-delà de toutes ces ambitions, le projet clé

étudiants actuellement accueillis ainsi que 212 enseignants-chercheurs, l'université de Kara est la deuxième du pays en termes d'effectif. Après 20 ans d'activité, l'institution souhaite désormais se doter d'infrastructures à la hauteur de ses défis actuels et de ses nouvelles aspirations.

Son projet de construction de nouvelles installations pour l'accueil des étudiants dont l'effectif est en constante croissance, fait partie des priorités d'un pays tourné vers l'avenir. En avril 2023, le chef de l'État a posé la première pierre de construction d'un nouveau campus définitif pour l'université. Les nouvelles infrastructures envisagées répondront aux normes internationales et s'inscrivent dans une vision visant à offrir un cadre optimal d'études et de recherches pour une éducation de qualité pour tous.

L'université veut accueillir 30 000 étudiants d'ici 2030. Les nouvelles installations

de l'Institut supérieur des métiers de l'agriculture occupant 4 263 m², de l'Institut polytechnique et de l'innovation sur 5 920 m².

De plus, la présidence de l'université occupera une superficie de 2 101 m² tandis que le restaurant universitaire sera construit sur 830 m². Le nouveau projet prévoit également des cités universitaires pour 10 000 étudiants, une bibliothèque centrale, un centre hospitalier universitaire, une maison d'hôtes ainsi que des espaces verts, de loisirs et de sports.

La modernisation des installations faisait déjà partie intégrante du Plan stratégique décennal de développement 2014-2024 élaboré par l'université et qui sert jusqu'à présent de repère à ses démarches de modernisation. L'axe 4 dudit plan, qui prévoit l'amélioration de sa capacité d'accueil et d'encadrement, a déjà donné lieu à des projets de construction de bâtiments modernes au sein de l'université.

L'institution, qui souhaite également

et les services, le contrôle, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments...

Coup d'accélérateur à l'enseignement technique

L'enseignement technique est souvent lié à des métiers ou des professions spécifiques. Il fournit aux étudiants les compétences pratiques indispensables pour affronter sans difficulté le marché du travail après leur formation. Pêle-mêle, l'enseignement technique couvre des domaines comme l'ingénierie, la mécanique, l'informatique, l'électricité, la construction, la cuisine, la santé, l'agriculture, etc. Il peut être dispensé dans des établissements d'enseignement spécialisés : lycées techniques, écoles professionnelles, centres de formation professionnelle...

La feuille de route prône, dans ses projets prioritaires P9 et P10, « l'augmentation des capacités d'accueil scolaire, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, dans le but d'offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail ». Par ailleurs, le Plan sectoriel de l'éducation (PSE 2020-2030) se donne pour objectif « d'équilibrer la pyramide éducative nationale, corriger les disparités et améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif pour optimiser la gestion et la gouvernance du système éducatif dans son ensemble », donc également de l'enseignement technique.

Des initiatives sont prises dans le cadre de la Stratégie nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle depuis 2020. En novembre 2023 au Conseil des ministres, l'exécutif a pu constater qu'elles ont engendré l'accroissement des capacités d'accueil. On indique que l'augmentation moyenne annuelle des effectifs est supérieure à 5 000 apprenants. Les pouvoirs publics indiquent que « les besoins estimés en termes d'infrastructures d'ici 2025 s'élèvent à 1 057 salles de classe pour



Université de Kara

de l'heure est celui de la construction d'une nouvelle université publique à Datcha (150 km au nord de Lomé), conformément à l'ambition de favoriser l'accès des jeunes à une instruction de qualité et de leur assurer efficacement l'intégration sociale et économique.

Nouveau campus universitaire à Kara

Avec près de 21 000

fonction de cette projection. En effet, ce nouveau campus, situé à Pya (à 12 km de la ville de Kara), s'étendra à terme sur une superficie totale de 250 000 m², pour une capacité d'accueil de 30 000 étudiants. Dans une première phase, 5 bâtiments principaux seront construits sur une superficie d'environ 18 600 m². Il s'agira de la Faculté des sciences de la santé sur un espace de 5 472

renforcer son ancrage dans l'environnement socioéconomique, se positionne comme un acteur majeur dans la concrétisation des ambitions de la Feuille de route gouvernementale, en intégrant dans son offre de formations des filières telles que le multimédia et Internet, la sécurité informatique et la cybersécurité, la maintenance industrielle

Rwanda

Le Parlement britannique adopte le projet d'expulsion de migrants

Après une longue bataille entre les deux chambres du Parlement britannique, le projet de loi permettant l'expulsion vers le Rwanda de demandeurs d'asile entrés illégalement au Royaume-Uni a été adopté mardi soir. Le texte, considéré comme une mesure-phare de la politique de lutte contre l'immigration clandestine du gouvernement conservateur, vise à envoyer au Rwanda les demandeurs d'asile, d'où qu'ils viennent, qui ont traversé la Manche sur des canots pneumatiques.

Le projet de loi, adopté à une voix près dans la Chambre des Lords, définit le Rwanda comme un pays tiers sûr et prévoit le versement de sommes substantielles au Rwanda en échange de l'accueil des migrants. Cependant, le pays africain est également accusé d'étouffer la dissidence et la liberté d'expression, ce qui a suscité des critiques vives de l'opposition travailliste et d'associations d'aides aux migrants.

Le Premier ministre britannique, Rishi Sunak, a assuré que son gouvernement était "prêt" à expulser des

demandeurs d'asile vers le Rwanda d'ici 10 à 12 semaines, une fois la loi adoptée. Il a également déclaré que les "vols décolleront, quoi qu'il arrive" et qu'il était prêt à faire face aux éventuels recours des migrants illégaux.

Cependant, le projet de loi est fortement critiqué par l'opposition travailliste, le chef de l'Église anglicane et le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, qui l'estiment incompatible avec les principes fondamentaux des droits humains. Les rapporteurs spéciaux des Nations unies ont également prévenu que les compagnies



et autorités aériennes qui faciliteraient les vols concernés "pourraient être complices d'une violation des droits humains protégés au niveau international".

Le nombre de personnes ayant traversé clandestinement la Manche à bord de canots de fortune a augmenté de plus de 20 % depuis le début de l'année par rapport à l'an

dernier, selon les données officielles. Le gouvernement britannique a mobilisé des centaines de personnes, notamment des juges, pour traiter rapidement les éventuels recours des migrants illégaux, et a débloqué 2 200 places en détention pour eux en attendant que leurs cas soient étudiés.

Le gouvernement a également réservé des "avions charter" pour les expulsions, même si certaines compagnies aériennes ont refusé de contribuer à cette opération. Le Premier ministre a répété que "aucune cour étrangère ne nous empêchera de faire décoller les avions" et a martelé que son gouvernement était "prêt" à expulser des demandeurs d'asile vers le Rwanda.

Le projet de loi est maintenant adopté et va entrer en vigueur, mettant en place un système d'expulsion de migrants illégaux vers le Rwanda. Cependant, cette mesure est largement critiquée et a suscité des inquiétudes quant à son compatibilité avec les principes fondamentaux des droits humains.

T.M.

Mali

Les partis politiques demandent à la Cour suprême d'annuler leur suspension

Les partis politiques et les organisations de la société civile maliennes ont déposé un recours devant la Cour suprême pour contester la suspension de leurs activités, décrétée le 10 avril dernier. Cette décision, qualifiée de "tyrannique et liberticide", a suscité un tollé au sein de la communauté politique et civile du pays. Mais dans un contexte où la justice malienne est soupçonnée d'être "aux ordres" du régime de transition, les chances de succès de cette démarche semblent minces.

La coalition de la déclaration du 31 mars, qui regroupe la quasi-totalité des partis et des organisations de la société civile du pays, de toutes tendances, exige de pouvoir reprendre leurs activités politiques. Pour cela, ils ont constitué un pool d'avocats

pour contester le décret de suspension, qui, selon eux, viole les lois et les règlements en vigueur au Mali.

Mais la justice malienne est-elle réellement indépendante pour traiter ce dossier de manière impartiale ? Maître Mamadou Ismaïla Konaté,

avocat et ancien ministre malien de la Justice, estime que les juges ont les mains libres pour statuer sur ce dossier, mais reconnaît que la pression politique peut peser sur leur décision. "Le juge doit être le dernier rempart capable encore de se tenir debout pour dire au gouvernant, lorsqu'il viole le droit, qu'il n'en a pas le droit", affirme-t-il.

La situation est d'autant plus complexe que la fin officielle de la période de transition, fixée au 26 mars dernier, a créé un "vide juridique" qui n'a pas été comblé par la Cour constitutionnelle, saisie à ce sujet il y a trois semaines. Les autorités de transition accusent les partis et associations de mener des actions de "subversion" et invoquent "l'ordre public" pour justifier la suspension de leurs activités.

Les partis et associations

signataires de la déclaration du 31 mars ont annoncé qu'ils utiliseraient toutes les voies légales possibles pour contester cette décision. Mais si la Cour suprême refuse de leur donner raison, la contestation populaire



et la désobéissance civile pourraient être leur seule alternative. Cette option, qui est déjà évoquée par certains, est toutefois incertaine et risquée.

Dans ce contexte, la démarche des partis et associations maliennes devant la Cour suprême est un test pour la justice malienne. Elle doit montrer qu'elle est capable de résister aux pressions politiques et de défendre

les droits fondamentaux des citoyens. La réponse de la Cour suprême sera décisive pour l'avenir de la démocratie au Mali.

T.M.

Sénégal/Coopération

Bassirou Diomaye Faye plaide pour un partenariat rénové avec l'Europe

Le président sénégalais, Bassirou Diomaye Faye, a plaidé pour un partenariat "repensé" avec l'Union européenne (UE) lors d'une déclaration conjointe avec le président du Conseil européen, Charles Michel, en visite au Sénégal lundi 22 avril. Cette rencontre a permis de mettre en avant les priorités du nouveau gouvernement sénégalais, qui souhaite renégocier des contrats gaziers et pétroliers ainsi que les accords de pêche signés avec l'UE.

Le président sénégalais a souligné que la coopération entre l'Europe et Dakar est "dense et multiforme", mais qu'il est temps de "repenser" ce partenariat pour qu'il soit "apte à soutenir la dynamique novatrice" que les deux parties veulent imprimer à leurs relations. Cette déclaration intervient après que le président Faye a promis, dans son programme, de rétablir

une "souveraineté" qui a été "bradée" à l'étranger.

La question de la pêche et des ressources halieutiques est au cœur des préoccupations du gouvernement sénégalais. Les pêcheurs sénégalais sont confrontés à une surexploitation des ressources halieutiques, alors que leur activité représente une part importante de l'économie de ce pays côtier. Le président



Bassirou Diomaye Faye

Le président sénégalais a expliqué que les priorités de son gouvernement s'articulent autour d'un modèle

économique endogène d'industrialisation, avec comme rampe de lancement le secteur primaire - agriculture, élevage et pêche - mais aussi le renforcement des infrastructures économiques. Les investisseurs européens sont les bienvenus pour soutenir ce modèle de développement.

La visite du président du Conseil européen au Sénégal montre que l'UE est prête à soutenir le pays dans son développement économique et social. Le président Michel a déclaré que "nous avons un intérêt très objectif à ce que le Sénégal puisse relever les

défis du développement, de l'émergence économique et de l'amélioration des conditions de vie des populations". L'UE soutient ainsi plus de justice et plus d'inclusion dans les relations internationales.

Le partenariat entre le Sénégal et l'UE est à un tournant. Le gouvernement sénégalais souhaite prendre en main son développement économique et social, en renégociant les termes de ses relations avec l'Europe. La question est maintenant de savoir si l'UE est prête à adapter ses politiques pour soutenir ce nouveau modèle de développement.

T.M.

Les justifications idéologiques et historiques du choix de l'UFC pour un régime parlementaire

La représentation nationale a voté le 25 mars 2024, conformément au droit positif togolais (normes de fond et procédures législatives), une loi portant révision de la Constitution togolaise. Les députés de l'Union des Forces de Changement (UFC), parti auquel j'appartiens ont voté en bonne connaissance de cause pour l'adoption de la loi qui institue un régime parlementaire dans notre pays.

Me situant au-delà du pôle des émotions (certaines légitimes) que ce changement de régime politique a provoquées, je voudrais apporter à l'opinion publique des éclairages sur les considérations historiques et idéologiques qui ont motivé notre choix en faveur de l'adoption de cette loi. À l'indépendance, la plupart des pays africains avaient adopté un modèle parlementaire pluraliste. Mais l'absence de profondeur de ce système face à l'héritage colonial, ainsi que la faible socialisation démocratique des élites conduisent rapidement ces pays à sombrer l'un après l'autre dans l'autoritarisme. Dans la plupart des cas, les élites au pouvoir suppriment rapidement le pluralisme partisan et instaurent des régimes politiques centrés autour d'un homme incarnant un leadership personnel et fort. La sociologie politique a même considéré que la personnalisation excessive de l'autorité est constitutive de l'État africain postcolonial.

Dans les années 1990, l'Union des Forces de Changement dirigée par Gilchrist OLYMPIO s'est fortement engagée dans le combat pour l'instauration du multipartisme, l'enracinement de la démocratie et de l'État de droit dans notre pays. L'objectif de l'UFC était, à cette époque, et demeure de faire en sorte que le pouvoir institutionnalisé s'oppose directement à l'individualisation du pouvoir tel qu'il s'incarnait dans notre pays. Depuis les années 1990, il a toujours été indispensable pour l'UFC de changer de paradigme politique, c'est-à-dire de passer d'un régime présidentiel ou semi-présidentiel dans lequel on confie à un homme seul la tâche redoutable de diriger l'État, écartant le confort de la division du travail qu'assurent des institutions variées et coordonnées à un régime parlementaire dans lequel la représentation nationale jouerait pleinement son rôle de mandataire du peuple souverain. Dans le prolongement de cette ligne idéologique, l'UFC avait manifesté au cours des discussions (en novembre 2010) au sein du Comité de Suivi de l'Accord du 26 mai 2010, sa préférence pour un régime parlementaire ou un régime présidentiel tempéré qui viserait à réduire la propension à l'hyper-présidentialisation du régime. Je rappelle, espérant ne pas me faire démentir

par des publicistes, que l'hyper-présidentialisation d'un régime fait du pouvoir législatif une simple chambre d'enregistrement au service de l'exécutif qui a un rôle prééminent.

En outre, en début d'année 2017 un décret pris en conseil des ministres porte nomination des membres de la commission de réflexion sur les réformes politiques et institutionnelles. Selon les termes de ce décret cette commission devait plancher sur les conclusions de l'atelier national de réflexion et d'échanges sur les réformes politiques et institutionnelles organisé par le HCRRUN (Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale), le 11 juillet 2016 à Lomé. Dans le cadre de ses consultations, cette commission composée des professeurs, Dodji KOKOROKO, Adama KPODAR, Essohanam BATCHANA, Koffi Kumelio AFANDE, Dago YABRE rencontra le 11 février 2017, le président national de l'UFC. Au cours des longs échanges auxquels je participai, M Gilchrist Olympio s'employa à donner de la profondeur historique au choix de notre parti pour un véritable régime parlementaire qui, selon ses propres mots, ferait pièce au travers des pouvoirs personnels des présidents africains. En effet, dans nos pays, la démocratie souffre d'une crise qui est la personnalisation excessive du débat politique. Ainsi, la lutte politique se réduit à la lutte pour la conquête du pouvoir, c'est-à-dire le fauteuil présidentiel. Ces luttes féroces pour le contrôle du pouvoir font peu de place aux programmes politiques, projets de société pour répondre aux besoins vitaux et aux demandes des populations. L'affrontement qui n'est en rien « démocratique » se transforme en affrontements personnels, parfois en accusation de délit de patronyme.

L'option de l'UFC pour un régime parlementaire est un choix idéologique et d'avenir pour enraciner une démocratie de débat et de confrontation des projets. Car, la démocratie est représentative quand les partis politiques sont socialement représentatifs et inscrivent leurs actions au sein d'un Parlement. J'ajoute que la fonction institutionnelle des partis politiques en démocratie est d'exprimer les

catégories sociales, d'agrèger leurs demandes pour les défendre au niveau de l'État et au sein du Parlement. Dans ce cadre politique ou régime, la représentativité sociale des partis politiques transforme la lutte pour l'exercice du pouvoir en compétition pour prendre le gouvernement afin de mettre la puissance publique au service des intérêts sociaux du plus grand nombre. La question de la légitimité de l'assemblée nationale et de son droit à légiférer L'article 52 alinéa 11 dispose que : « Les membres de l'Assemblée nationale et du Sénat sortants, par fin de mandat ou dissolution, restent en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs. »

En effet, cette disposition permet aux députés arrivés en fin mandat de demeurer en fonction, en vertu du principe de la continuité de l'État, jusqu'à l'installation effective des nouveaux députés. Cette disposition constitutionnelle autorise la continuité des fonctions des députés par une personne dont le mandat a pris fin, en attendant la prise de fonction des nouveaux députés. Cette disposition qui concrétise le principe de la continuité de l'État donne aux députés la compétence d'assurer cette continuité en vue de préserver la permanence de la vie nationale. La continuité de l'État est un principe général de droit constitutionnel selon lequel l'État doit continuer à assurer l'ordre public et à offrir ses services à sa population quelles que soient les circonstances.

En effet, la mission essentielle de l'État est de garantir la continuité de la gestion des affaires du pays. L'État ne doit pas s'arrêter, ni lui-même, ni dans ses institutions, ni dans ses compétences. Cela suppose la permanence de l'État dans son existence, dans ses institutions et leurs activités. Le principe de continuité de l'État est concrétisé dans la Constitution. L'État agit à travers ses institutions. Aussi, la continuité de l'État implique-t-elle la continuité institutionnelle. La continuité institutionnelle consiste dans le maintien d'une institution, c'est-à-dire des règles juridiques portant son organisation et son fonctionnement.

La continuité de mandat est une spécificité de la continuité fonctionnelle. Elle est mise en œuvre par le mécanisme de l'article 52, alinéa 11. En effet, rester en fonction, c'est continuer d'être dans une position, une fonction en exerçant l'ensemble des charges relevant de l'exercice d'un poste, d'un emploi. Un

contexte politique fortement polarisé La polarisation signifie une augmentation de la conflictualité idéologique et l'établissement de deux camps irréconciliables. Dans ce contexte, les deux camps ne s'écoulent plus et ne peuvent plus travailler ensemble. La polarisation désigne la tendance, pour les électeurs proches d'un parti politique, à abhorrer les partisans

de débat toxique, dominée par la peur, la colère, l'aversion, la révulsion et la méfiance ainsi que par un désir soutenu de nuire à l'adversaire politique. Or, pour esquisser ensemble notre avenir, nous devons savoir nous disputer de manière respectueuse, nous devons apprendre à débattre de façon constructive. Nous avons besoin d'une forme de débat qui nous aide à en apprendre



Isaac TCHIAKPE

des autres partis. Cette tendance mine l'acceptation du compromis politique et on supporte de moins en moins les gens qui ne pensent pas comme nous. Dans ce contexte, les tensions gagnent l'ensemble de la société, et elles érigent des frontières entre les citoyens autour d'une pensée du « eux et du nous » fondée sur une détestation de l'« autre ». Parce que les identités sont plus figées que les convictions, parce que les charges émotionnelles sont plus puissantes que les arguments rationnels, cette polarisation dans la société togolaise constitue un frein à la discussion et au débat démocratique, voire à la mise en œuvre de compromis. En effet, on constate que certains dirigeants de partis politiques et leurs électeurs « polarisés » refusent obstinément les compromis et adoptent volontiers des comportements protestataires. Ainsi, quand les camps deviennent irréconciliables, les « risques d'impasse » se multiplient. Cette polarisation nous empêche de nous parler et il est difficile de trouver des solutions constructives acceptables par tous. La polarisation de la société togolaise menace depuis les années 1950, la capacité d'action collective et du vivre-ensemble.

En effet, La polarisation tend à scinder la société togolaise en camps ennemis. Ceux-ci, au lieu de poursuivre leurs débats, se livrent à un combat sans fin. Il en résulte une lutte de clans marquée par une culture

d'avantage les uns sur les autres et sur nous-mêmes, en discutant avec respect afin de trouver ensemble de meilleures solutions.

Depuis la lutte pour les indépendances, notre pays a traversé des épreuves qui ont conduit à une polarisation de la vie politique : le débat politique se transforme en guerre perpétuelle. Le dialogue qui devrait être au cœur de la vie démocratique est escamoté. Donnant de la profondeur historique à notre engagement au service de la nation togolaise, l'UFC a signé un accord politique avec le parti au pouvoir le 26 mai 2010 dont l'enjeu est d'aboutir à une alternance pacifique qui ne soit pas perçue comme la revanche des uns sur les autres. Cette orientation politique nous incline à des compromis en étant exigeant sur l'intérêt général, mais bienveillant à l'égard de ceux qui ne partagent pas nos opinions et choix.

Nous sommes un parti d'opposition constructive, c'est à dire une force de proposition et d'élaboration pour un Togo nouveau. Nous ne sommes plus dans la contestation systématique. C'est au regard de notre histoire et de nos expériences de lutte que nous avons choisi une approche de négociation coopérative pour obtenir pacifiquement l'alternance. N'ayons pas peur de l'avenir. Osons changer de paradigme, en faisant fi de nos préjugés !

Isaac TCHIAKPE Porte-parole de l'UFC Lomé, le 23 avril 2024

Déchets

Comment réduire l'impact de ces ennemies des écosystèmes ?

Lorsqu'ils sont mal gérés, une grande partie des déchets ; qu'il s'agisse de nourriture, de plastique, d'électronique ou de textile ; émettent des gaz à effet de serre ou des produits chimiques toxiques. Quelques actions permettent de limiter leurs impacts sur l'environnement et préserver la vie.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Environ 19% de la nourriture disponible pour les consommateurs est gaspillée chaque année, alors que 783 millions de personnes souffrent de la faim. Environ 8 à 10% des émissions de gaz à effet de serre de la planète proviennent de la production d'aliments qui sont finalement gaspillés.

Il existe de nombreux moyens d'inverser la tendance. Les municipalités peuvent promouvoir l'agriculture urbaine et utiliser les déchets alimentaires pour l'élevage, l'agriculture, l'entretien des espaces verts, etc. Elles peuvent également financer des programmes de compostage des déchets alimentaires, séparer les déchets alimentaires à la source et bannir la nourriture des décharges.

Entre-temps, les consommateurs peuvent acheter uniquement ce dont ils ont besoin, adopter des fruits et légumes moins attrayants mais parfaitement comestibles, stocker les aliments plus judicieusement, utiliser les restes, composter les déchets alimentaires au lieu de les jeter, et faire don de nourriture avant qu'elle ne se détériore.

La récupération est déjà à l'ordre du jour dans certains endroits. Dans le Vallès occidental, en Espagne, les municipalités redistribuent les excédents de nourriture saine aux personnes marginalisées. Au Nigéria, l'organisation à but non lucratif No Hunger Food Bank travaille avec la communauté indigène Adeta pour réduire les pertes post-récolte en recyclant les pelures de manioc en aliments pour animaux.

Prendre en charge les déchets textiles

Moins de 1% des matériaux utilisés pour produire des vêtements sont recyclés en nouveaux articles, ce qui représente une perte annuelle de plus de 100 milliards de dollars en valeur matérielle. L'industrie textile utilise également l'équivalent de 86 millions de piscines olympiques d'eau chaque année.

Pour remédier à cette situation, l'industrie de la mode doit devenir plus circulaire. Les marques et les détaillants peuvent proposer des modèles

commerciaux plus circulaires et des produits qui durent plus longtemps et peuvent être refaits ; les gouvernements peuvent fournir des infrastructures pour la collecte et le tri des textiles usagés ; les communicateurs, y compris les influenceurs et les responsables de marques, peuvent modifier le discours marketing de la mode ; et les consommateurs peuvent évaluer si leurs achats de vêtements sont nécessaires.

« Le zéro déchet a du sens à tous les niveaux. En conservant les matériaux dans l'économie et en améliorant les pratiques de gestion des déchets, nous apportons des avantages à nos économies, à nos sociétés, à notre planète et à nous-mêmes. », déclare Michal Mlynár, directeur exécutif par intérim d'Onu-Habitat.

Éviter les déchets électroniques

Les appareils électroniques, comme les ordinateurs ou les téléphones, encombrant les décharges du monde entier, car les fabricants encouragent continuellement les consommateurs à acheter des appareils flambant neufs. Grâce à une politique énergétique, les gouvernements peuvent encourager les consommateurs à conserver leurs produits plus longtemps tout en poussant les fabricants à proposer des services de réparation, un changement qui apporterait une foule d'avantages économiques.

Ils peuvent également mettre en œuvre la responsabilité élargie des producteurs, une politique qui peut garantir que les producteurs de biens matériels sont responsables de la gestion et du traitement des déchets. Cela permettrait de maintenir les matières premières et les biens dans le cycle économique et d'inspirer les consommateurs en matière de prévention des déchets, d'écoconception et d'optimisation de la collecte des déchets.

« Alors que le monde se noie dans les déchets, l'humanité doit agir. Nous avons les solutions pour résoudre la crise de la pollution par les déchets. Nous avons juste besoin de l'engagement, de la collaboration et de l'investissement des gouvernements, des entreprises et des particuliers pour les mettre en œuvre

», déclare Sheila Aggarwal-Khan, directrice de la division Industrie et économie du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue).

Réduire l'utilisation des ressources dans les produits

L'utilisation des matières premières a plus que triplé au cours des 50 dernières années, entraînant la destruction des espaces naturels et alimentant la triple crise planétaire du changement climatique, de la perte de la nature et de la biodiversité ; de la pollution et des déchets.

Les producteurs peuvent suivre des normes d'écoconception déterminées au niveau national pour réduire l'utilisation de l'énergie et des ressources tout en minimisant les produits chimiques dangereux dans la production. Ces normes garantissent également que les produits sont durables, réparables et recyclables durant son utilisation.

Cette démarche devrait

peut contribuer à mettre fin à la pollution plastique.

Prendre en charge les déchets dangereux

Les produits chimiques sont omniprésents dans la vie quotidienne. Les appareils électroniques peuvent contenir du mercure, les produits cosmétiques peuvent contenir du plomb et les produits de nettoyage contiennent souvent des polluants organiques persistants. Les déchets chimiques et dangereux nécessitent un traitement et une élimination spécialisés, mais certains gouvernements ne respectent pas les normes fixées par les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (BRS).

Les produits chimiques et les déchets dangereux traversent les frontières sans autorisation, voire illégalement. Les gouvernements peuvent s'engager dans des Accords multilatéraux sur

Cities Platform d'Onu-Habitat fournissent des données et un suivi, des connaissances, des actions de sensibilisation et le développement de projets susceptibles d'être financés afin de faire évoluer les villes vers le zéro déchet.

De nombreux maires, comme la championne de la terre 2023, Josefina Belmonte de Quezon City aux Philippines, prennent des initiatives pour lutter contre les déchets, y compris les déchets alimentaires et les plastiques.

Soutenir la gestion des déchets par l'investissement et la formation

À l'échelle mondiale, environ 25% des déchets ne sont pas collectés, tandis que 39% ne sont pas gérés dans des installations contrôlées. La gestion des déchets au niveau mondial entraîne un coût net total de 361 milliards de dollars par an. En mettant fin à l'élimination incontrôlée, en réduisant la production de déchets et en augmentant le



Le plastique solide

s'inscrire dans le cadre d'un effort plus large visant à concevoir des produits selon ce que l'on appelle l'approche du cycle de vie. Il s'agit de réduire l'utilisation des ressources et les émissions dans l'environnement à tous les stades de la vie d'un produit, de la production au recyclage.

Lutter contre la pollution plastique

Les plastiques sont couramment utilisés dans l'électronique, les textiles et les produits à usage unique. Quelque 85% des bouteilles, récipients et emballages en plastique à usage unique finissent dans les décharges ou sont mal gérés. Le plastique n'étant pas biodégradable, il a des effets néfastes sur la santé car les micro plastiques s'infiltrent dans les aliments et les sources d'eau.

Outre l'élimination progressive des plastiques à usage unique et l'amélioration de la gestion des déchets, la mise en place d'un système mondial de surveillance et de notification

l'environnement (AME), comme les conventions BRS, qui institutionnalisent la coopération intergouvernementale et intersectorielle par le biais d'objectifs et de plans d'action contraignants.

Les citoyens peuvent s'informer sur les substances et les types de déchets qui font l'objet de restrictions ou d'interdictions dans le cadre des AME et exiger que les gouvernements et les industries les retirent du marché mondial.

Revoir la conception et la gestion des villes

D'ici 2050, 68% de la population mondiale devrait vivre dans des villes. Investir dans des bâtiments économes en énergie permet de réduire à long terme les activités de construction et de démolition, qui génèrent d'importantes quantités de déchets et représentent 37% des émissions de gaz à effet de serre.

Les programmes Waste Wise Cities et African Clean

recyclage, les gouvernements peuvent générer un gain net annuel de 108,1 milliards de dollars d'ici à 2050.

Le réseau One Planet, une communauté mondiale de praticiens, de décideurs et d'experts, peut contribuer à ce changement en favorisant la collaboration. Il dispose également d'une base de données des meilleures ressources en matière de développement durable.

À Ambon, en Indonésie, un projet d'un an entre des groupes d'entreprises sociales et les autorités locales a permis d'offrir une formation et des possibilités d'emploi aux collecteurs de déchets locaux et de financer l'amélioration des installations de gestion des déchets.

En récupérant les matériaux, en repensant la conception des produits, en renforçant la gestion des déchets et en donnant la priorité à la réutilisation, l'humanité peut adopter une approche "zéro déchet" pour un avenir plus durable.

Edem Dadzie



COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Relatif à la perception de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) des Transporteurs Routiers

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des contribuables soumis au paiement de la Taxe Professionnelle Unique (**TPU**) des Transporteurs Routiers communément appelée « **trimestre** » que la perception de ladite taxe au titre du premier trimestre 2024 se poursuit conformément aux dispositions de l'**article 57 du Livre des Procédures Fiscales**.

Les contrôles du paiement de ladite taxe débutent pour compter du **02 mai 2024** sur toute l'étendue du territoire national.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration et le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 22 avril 2024

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE



CHINA MÏÖÜTÁI



DISPONIBLE DANS **LES BARS RESTAURANTS ET SUPERMARCHÉS**
IMMEUBLE MARINA BAY . BOUTIQUE N5 . BOULEVARD DU MONO

INFOLINE: +228 **70340292** |   **MOUTAI TOGO & BÉNIN**

WWW.GMDISTRIBUTIONS.COM